

ATTESTATION DE VERIFICATION D'UN SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE



Suivant l'annexe 8 de l'arrêté du 23 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982 et modifié par l'arrêté du 18 août 2025

N° 5768

Echéance de validité de l'attestation (1): **17/03/2027**

Je soussigné,

Station agréée n° d'agrément: 18,24,270,071,1 du 15/02/2021

Vérificateur:

CHRONOTECH ALBANAIS

9 rue du pecloz

74150 RUMILLY

atteste que le système de limitation de vitesse ou le limiteur du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification, et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation de vitesse ou du limiteur: **90 km/h**

Catégorie véhicule: N3

Marque véhicule: VOLVO

Type véhicule: FM93CU3xDBFG5VR3H51621xxD2xUUB

N° de Chassis: YV2JG20G0DB651816

N° d'Immatriculation: CW-059-GD

Exploitant:



Fait le: 18/03/2026 Lieu: RUMILLY

Le contrôleur: VACHERAND DENAND Hervé

Signature :



(1) : Date attestation + 1 an - 1 jour